

1.

Débitrice: **Fonderie de Moudon Gisling SA**, place de la Gare, **1510 Moudon**
2.

Concordat confirmé le: 30.01.2006
3.

Remarques: Avis rectificatif
Cette publication annule et remplace celle parue le 3 février 2006.

Par décision du 30 janvier 2006, le Président du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a homologué le concordat par abandon d'actif présenté par la Fonderie de Moudon Gisling SA, a désigné a) en qualité de liquidateur Bruno Vocat, à Lausanne, en le relevant de sa mission de commissaire au sursis, et b) en qualité de membres de la commission des créanciers Jean-David Giroud, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, Hervé Ruffieux, représentant de la Romande Energie, à Morges et Jean-François Isoz, mandataire de Faucherre Transports SA, à Moudon.

Chaque partie a le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé, en deux exemplaires au greffe du Tribunal d'arrondissement, dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(03245864)